

Journée Professionnelle Interacadémique
18 octobre 2017 – Lycée Janson de Sailly
Programme: Les biens communs de la connaissance
Savoirs partagés et citoyenneté: quelles pratiques pédagogiques ?

9h45-11h : Conférence d’Hervé Le Crosnier – Maître de conférences à l’Université de Caen

Lien vers la présentation : http://fadben.free.fr/introduction_communs.pdf

En introduction, Hervé Le Crosnier nous projette l’image d’un lac estonien en nous disant que cette photo est un commun de la connaissance mis en ligne grâce à une licence Creative Commons. Il souligne qu’on ne peut pas développer la nature sans développer la connaissance de la nature. Un autre exemple est l’air, c’est un commun de la nature, il faut le protéger car il y a des morts à cause des pollutions.

Il définit les communs comme :

- ce que nous avons ensemble (depuis la préhistoire)
- ce que nous faisons ensemble (qui vont être construits par des groupes d’humains pour un usage généralisé, par exemple Internet).

Définitions plus universitaires des communs :

Le bien commun est un terme utilisé par des économistes.

Dans les biens publics, on ne peut exclure les personnes des biens communs (par exemple : une route, un phare)

Quelle est la dynamique qui se met en œuvre autour du commun ?

C’est une ressource ouverte en partage :

- Entre les « commoners »
- Ou largement dans la société

Mais certains évènements vont limiter l’accès aux communs, par exemple, le bien de la rue à cause des attentats.

La propriété est le fondement du droit.

Dans le cadre des communs, il y a cette notion de partage, à quoi l’usager a-t-il le droit ?

Par exemple, il a le droit d’utiliser les licences Creative Commons.

Le mouvement des communs

Les personnes prennent en charge les communs en organisant des conférences, des rencontres européennes. La ville apparaît comme un bon critère de développement des communs. Ils ont à voir avec le savoir être, le vivre ensemble.

enclosure : on interdit l’accès aux communs.

Différentes sortes de communs :

1) Les communs universels (globaux)

Ces communs sont trop grands pour définir la communauté qui peut les gérer.

Ex : la biodiversité, les ressources naturelles indispensables à la vie de tous : eaux, forêts... ou encore les ressources construites comme les satellites – comment gérer les déchets des anciens satellites ?

2) Les communs fonciers

Hervé Le Crosnier nous présente l'image d'un alpage.

Qui gère l'alpage ? Il y a un entretien collectif des champs, de la maison, des troupeaux.

Nouvelle image : un marais salant : chacun a sa partie mais c'est un ensemble dans la gestion.

Les communs sont aussi présents dans les traditions religieuses.

3) Les communs urbains

Ce sont ceux qui sont utilisés dans les villes.

Comment organiser le partage des lieux publics :

- Places, rues, trottoirs
- Espaces verts

Au risque des enclosures.

Mouvement « nuit debout » : a-t-on le droit de manifester toute la nuit ?

Respectons les communs.

Autre exemple de communs : « les ateliers d'architecture autogérés ».

4) Les communs numériques

Plus de personnes les utilisent, mieux c'est. Ces communs sont largement ouverts.

Tout le monde peut participer ; parmi ceux qui le font, il y a des personnes actives comme des administrateurs, des modérateurs.

L'avantage du commun numérique, c'est d'être ouvert.

Ex : Wikipedia, le plus grand commun

Wikicommons permet de déposer des photos pour les partager.

OpenStreetMap

Concours : « Wiki loves Monuments »

On peut construire des communs sur des choses simples (dans OpenStreetMap, on peut dire où il y a des arbres fruitiers pour partager les fruits – ex : falling fruit).

5) Autres exemples de communs de la connaissance

- Le domaine public : toutes les richesses des informations qui sont accessibles et utilisables sans les obstacles habituellement associés à la protection par le droit d'auteur et le copyright.
- L'exception de propriété : il existe une période de droits exclusifs pour les auteurs et les ayants droit.
- La charte de l'ABF : Le droit d'accéder, de réutiliser, de créer et de diffuser des communs du savoir.

Notion de gratuité

Est-ce qu'un commun doit être gratuit ? Pas forcément. C'est un faux problème.

- Quelle forme de rémunération des producteurs ?
- Quelle forme de paiement par les usagers ?
- Quels droits pour la réutilisation et les œuvres transformatives ?

"CC : it's not just a licence, it's a freestyle".

Théorie

Elinor Ostrom qui a reçu le Prix Nobel d'économie en 2009 a fait un travail sur les communs.

8 principes :

- Groupes aux frontières définies
- Règles d'usages collectifs adaptés à la ressource et aux spécificités locales
- Capacité des individus à modifier ces règles
- Respect des règles par les autorités extérieures
- La communauté contrôle le respect des règles
- Système de sanctions gradué
- Mécanismes de règlement de conflits peu coûteux
- Résolution de conflits et gouvernance organisée en couches imbriquées

En conclusion, Hervé le Crosnier dit que si l'on veut construire des communs, il faut des pratiques et non des lois.

Les communs sont une autre manière de gérer les conflits.

La construction d'un commun, c'est définir l'intérêt commun.

« Le don de l'un ne doit pas devenir le capital de l'autre » Marcel MAUSS

Les communs, on peut dire que c'est une école de la démocratie.

11h15- 12h45 : Temps associatif

Présentation de la nouvelle circulaire de missions des professeurs documentalistes et synthèse de l'enquête diffusée dans l'Académie de Versailles par Anne Godbille (APDEN Versailles)

<http://adben-versailles.fr/spip.php?article29>

Circulaire plutôt négative sur le statut du professeur documentaliste.

- Pas de champ disciplinaire réservé (EMI) : cela reste un enseignement transversal
- Publication de la circulaire sans l'aval de de l'APDEN
- Points flous suite aux textes de 2013-2014 (Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré)

Il y a un minimum de points à maîtriser pour que le professeur documentaliste puisse s'approprier cette circulaire.

Une circulaire de missions est un texte de cadrage synthétique et lisible en cohérence avec les textes en vigueur pour un corps de mission.

Elle constitue néanmoins une avancée majeure dans :

- La reconnaissance du statut d'enseignant
- Les missions pédagogiques
- Les mentions info-doc et EMI
- Les horaires récupérables
- La reconnaissance de l'expertise dans le numérique
- La possibilité de faire des activités culturelles

Mais le législateur a maintenu deux points pour la mise en œuvre :

- La politique documentaire : à faire valider au CA. Le professeur documentaliste participe à cette politique documentaire avec l'équipe éducative. C'est un projet d'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement, en collaboration avec tous.
- Les heures d'enseignements : dans votre discipline (info-doc, EMI), les heures doivent être rattrapées dans votre discipline et non dans la discipline d'origine (ex : français, histoire-géographie).

Conseil : nous avons un rôle à jouer, il faut rattraper les heures !

Si on n'investit pas le dispositif, cela va disparaître. Il faut récupérer un minimum.

14h-16h : table ronde animée par Yolande Maury

Juliette Gaudino - professeur-documentaliste au collège Carnot (17^e Paris)

Elle s'inscrit dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, permettant aux élèves de jouer pleinement leur rôle d'auteur. Dans cette optique, les lycéens réalisent des productions collectives, mettent en valeur l'échange, le partage, et l'entraide...

Elle dit que les communs peuvent s'implanter dans tout type d'établissement. Elle a mis en place les communs dans le cadre de son stage de titularisation.

Les communs sont des valeurs de citoyenneté et de partage.

La citoyenneté passe par les communs : elle a élargi la place du CDI dans ce rôle : les élèves sont auteurs de leurs ressources – ils s'appliquent à partager.

On peut faire des licences CC avec les élèves en faisant un tableau récapitulatif. On peut créer un calendrier du domaine public, on peut créer un commun, un média : reconsidération du lieu CDI pour créer des communs, tutorat, échange entre pairs. Il y a une méconnaissance de nos collègues sur ce que sont les communs.

Utilisation des TraAM

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/TRAAM/90/7/Themes17-18_759907.pdf

On peut aussi leur apprendre à faire un prêt, un retour de prêt. C'est plus compliqué quand ils doivent produire quelque chose. Il faut faire rentrer les profs au CDI, le CDI est à tout le monde !

Florence Colin - Formatrice en Documentation à l'ESPE de Créteil

Elle s'attache à mettre en regard la place des communs en formation initiale.

Elle se pose des questions sur le droit d'auteur, le domaine public. Pour elle, la connaissance appartient au domaine public.

Faire rentrer les communs par l'EMI – faire de nos élèves des citoyens, leur apporter une ouverture culturelle. Leur ouvrir des portes par des sorties au théâtre par exemple.

Nous devons considérer l'information comme un commun : l'information est à tout le monde. Quand on est professeur-documentaliste, on travaille sur Google Actu, on peut créer avec Internet.

Faire des communs avec les élèves leur permet de devenir citoyens.

Les communs sont des ressources, une gouvernance gérés par une communauté. On parle moins de biens communs.

On peut utiliser Wikipedia comme un commun : on peut les faire contribuer pour faire un commun avec eux. Il faut expliciter pour leur dire que l'on fait un commun.

La meilleure manière d'aborder les communs est de les pratiquer.

M1 : Wiki sur les notions infos-documentaires

Wiki sur la prise de notes collaboratives

M2 : utiliser les BRNE - banques de ressources numériques pour l'École (et produire)
participer aux TraAM EMI
promouvoir les logiciels libres, le numérique

Comment associer les élèves au CDI ? On peut parler de littératie des communs.

Laure Brossin-Pillot - professeur-documentaliste au lycée Paul Elouard à St Denis

Elle s'est engagée dans une réflexion sur le lien entre les Communs et l'éducation au développement durable, au travers notamment d'un projet de création de grainothèque.
L'établissement est dans une démarche de projet coresponsable dans un programme de biodiversité et de prévention des déchets (projet réalisé avec des élèves de seconde dans le cadre de l'enseignement d'exploration MPS).

Beaucoup de ressources existent sur le sujet. On peut citer le blog l'Odyssée d'Ln, d'Hélène Mulot
<http://odyseedln.overblog.com/>

Les communs peuvent s'insérer partout dans les progressions avec les collègues. Il est important pour les élèves de les introduire dans une éducation à l'environnement et au développement durable.

Les élèves n'ont plus le lien avec la nature. Les communs sont un facilitateur d'autonomie.

La grainothèque est un outil pédagogique au CDI, c'est un commun. Un collègue peut aussi travailler dessus. Les semences viennent du potager. L'académie de Créteil a développé un réseau de grainothèques qui va s'étendre à l'Île-de-France.

On peut monter une progression EMI à partir de la grainothèque (exemple : un wiki [pl@ntes](#) qui est un commun de la connaissance.

On ne leur dit pas tout de suite qu'on travaille sur les communs. On fait un lien entre la crise environnementale et le manque d'éducation. Une partie du problème est que l'élève n'est plus intéressé par le sujet. C'est anxiogène, on en fait trop.

Les communs sont un moyen de faire passer le message dans les meilleures conditions. On fait un travail sur l'environnement en général.

On les fait manger : approche sensorielle.

Réflexion sur la nourriture autour des communs.

Les élèves ne font que subir les évolutions néfastes de l'environnement. On leur demande d'être acteurs et d'agir ensemble (ne pas être seul dans son coin).

Lien via l'association graines de troc : <http://www.grainesdetroc.fr/>

Lien via un article « Transformer les bibliothèques en « Maisons des Communs » sur les territoires » : <https://scinfolex.com/2017/03/31/transformer-les-bibliotheques-en-maisons-des-communs-sur-les-territoires/>